

N° 2024/01
Février



BEIGNET DE CARNAVAL

02 février = chandeleur
13 février = mardi gras

Retrouvez toutes ces informations sur le site internet de la commune : www.saintlegerprestroyes.fr

SACS JAUNES Les JEUDIS

01, 15 et 29 février
(sacs à retirer en mairie ou au bureau de poste).

MAIRIE DE SAINT LEGER PRES TROYES : Ouverture du secrétariat :

lundi 10h-12h, mercredi 8h-12h, jeudi 13h30-18h - Tél 03.25.41.73.78

mail : mairie-de-st-leger-pres-troyes@wanadoo.fr

BUREAU DE POSTE : ouverture :

lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 11h – mardi de 13h30 à 16h – jeudi de 15h30 à 18h et samedi de 10h à 12h15. Tél 03.25.41.73.73

Infos de la municipalité

ANIMATION à la bibliothèque
Découverte d'une malle ROBOTS
Programmation graphique aux enfants grâce au langage de programmation visuelle
Enfants à partir de 6 ans restant sous la responsabilité d'un adulte
Place limitée, sur réservation au **06.73.13.17.69**
Samedi 17 février à 14 heures
Mardi 27 février à 14 heures

COURS COLLECTIFS DE YOGA
Depuis le 4 janvier, des cours de YOGA ont lieu chaque jeudi. A partir du 1^{er} février ils se dérouleront dans la **salle annexe Jean Phocion** :

- 10h15 à 11h15 : Yoga Doux qui s'adapte aux possibilités de chacun
- 19h15 à 20h15 : Yoga

Tarifs : = 19 €/séance
Offre spéciale février pour nouveau pratiquant : 3 séances unitaires achetées la 4^e offerte

- ou Forfait 1 séance/semaine soit 22 séances = 240 € (forfait s'entend jusqu'au 6 juillet (vacances scolaires comprises) -hors jour férié-

Renseignements et réservations auprès de Caroline :
Tél : **06 15 57 74 31**
Email : EsperienzaYA@gmail.com

QUELQUES CHIFFRES
La commune a signé une convention avec Troyes Champagne Métropole pour une fourrière animale (chiens et chats errants) : coût **2023 = 0.83 €/par habitant soit 769.41 €**
Le coût **2024** s'élèvera à 1.10 €/habitant soit **1018.60 €**
Les frais de garde (hébergement et nourriture) seront facturés aux propriétaires. En cas de capture et d'identification d'un chat errant (exemple) coût **407 €**. Si l'animal n'est pas identifié, il sera remis **devant son site de capture d'origine**. L'identification est obligatoire pour les chats de **plus de 7 mois** depuis 2012 (art. D212-63 du Code rural), par tatouage ou par puce électronique. Cette obligation vaut pour tous les animaux de compagnie (y compris le NAC). Le défaut d'identification est passible d'une **amende de 750 €**. Même si la stérilisation n'est pas obligatoire elle est fortement recommandée **pour lutter contre les abandons**.

PERMANENCES D'INFORMATION et D'ORIENTATION JURIDIQUES gratuites TENUES PAR LES JURISTES DU CDAD 10

PRENDRE RENDEZ-VOUS **09.62.63.75.48**

mardi 6/02	De 10h à 12h	Saint Lyé
merc.7/02	14h30	Chaource
mardi 13/02	9h30	Macey
Lundi 26/02	De 9h à 11h	Rosières

Il y a d'autres lieux de permanences, n'hésitez pas à téléphoner

ATELIERS DE POTERIE
Salle annexe Jean Phocion
SAMEDI 16 MARS
Atelier enfants (à partir de 5 ans)
De **10h00 à 11h30** (25 €)
« sculpte ton auto-portrait ou un personnage de ton choix »
Atelier Adultes et Jeunes
De **16h à 18h** (28 €) : Atelier création libre
Inscription et renseignements :
Sarah Verrière : 06.59.51.01.25
Atelier.terreicaunaise@gmail.com

COMPOSTEURS
Dans le cadre du Schéma directeur et d'orientation de la gestion locale des déchets et du Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour la période 2022-2028, Troyes Champagne Métropole a retenu le **compostage** comme solution pour favoriser le tri à la source des **déchets ménagers** et continuer à réduire la part de biodéchets contenue dans les ordures ménagères résiduelles (32%). Les actions menées pour favoriser le compostage (mise à disposition de composteurs, sensibilisation des habitants aux bonnes pratiques de tri et de compostage, notamment au travers d'ateliers de proximité...) rencontrent un franc succès auprès des habitants. Afin de satisfaire toutes les demandes, Troyes Champagne Métropole lance un nouveau marché de fourniture de composteurs individuels et, dès les premières livraisons, sera en mesure d'organiser de nouveaux ateliers. Il se trouve que de nombreuses collectivités ont fait le même choix et cela crée une tension sur la fourniture des composteurs. Si cette situation perdure, les délais de livraison des nouveaux composteurs pourront être allongés et contraindre TCM à étaler les calendriers des futurs stages de formation ainsi que la mise à disposition de ces équipements aux ménages. **Il faut donc patienter.**